

PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-ÉGRÈVE

(Suite à la mise en compatibilité avec le projet de réaménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau approuvée par arrêté préfectoral du 23 juillet 2018)

 **Procédure**

 **Rapport de présentation**

 **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

 **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**

 **Règlement**

 **Règlement graphique**

 **Annexes**

Nota : Les documents présentés ci-dessus sont consultables à titre d'information.

Conseils d'utilisation : Cliquez sur le nom du document pour y accéder. Attention, certains fichiers sont volumineux et peuvent mettre du temps à s'afficher.

Pour faciliter la lecture, il est conseillé d'utiliser les signets. Comment faire apparaître les signets ? Cliquez-ici.